PROTOCOLE COVID SECTION DE BASKET DE BONDOUFLE

La crise sanitaire nous impose de la rigueur, et les consignes devront être strictement respectées au risque de se voir interdire l'accès à la salle.

Le protocole suivant précise ou conforte les règles à respecter par les membres de la section, leurs accompagnants et les bénévoles.

Obligation de la section de Basket de Bondoufle

Désignation d'un référent COVID (Marie PERROT / entraineurs)

Respecter et faire respecter

- · Les directives fédérales.
- Les protocoles de la commune.
- · Les gestes barrières et le port du masque .

Tenir des registres horodatés

- Joueurs entraineurs (notamment lors des entrainements).
- Officiels.
- · Spectateurs.

<u>Désinfecter</u>

- Lavage des chasubles après chaque utilisation.
- Des bancs à la mi-temps, si changement de côté
- Nettoyage régulier des mains des personnes présentes.
- Des matériels mutualisés (ballons, balles, stylo, table de marque ...

Porte du masque

Règles générales

- Obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans.
- Pour les joueurs dans les coursives, dans les vestiaires si ouvert.
- Non recommandé pendant entrainement.

<u>Durant la rencontre</u>

- L'entraîneur principal et les joueurs/ses sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation, mais reste recommandé.
 - Obligatoire dans les vestiaires si ouvert.
 - Obligatoire pour tous les officiels, les spectateurs.
 - Obligatoire pour arbitres hors temps de jeu.
- Non recommandé pour les joueurs et arbitres durant l'échauffement et le match.

Déplacement collectif,

Les règles doivent être respectées

Distanciation

- Les contacts physiques non essentiels ne sont pas permis entre les joueurs, les officiels et les accompagnateurs (ex. : poignée de main, accolades, embrassades, congratulation ...)
- La règle des deux mètres entre pratiquants ne s'impose qu'en dehors de la pratique. Elle est assouplie lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.

RÈGLES DE DISTANCIATION ORDINAIRES POUR LE PUBLIC

- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble
- Une personne débout doit respecter une distanciation de 2m

Règles d'hygiène joueur/pratiquant/encadrant/officiel/public

- Lavage régulier des mains avec savon ou solution hydro alcoolique AVANT et APRES la pratique
- Respect des horaires d'entrainements : Les joueurs doivent arriver prêts pour participer à l'activité et à l'heure prévue afin d'éviter les rassemblements. Ils sont invités à quitter le gymnase le plus rapidement possible à la fin de l'activité.
- Les membres viennent avec un tee shirt claire et un foncé (point à affiner avec entraineur).
 - Aération entre chaque entrainement, maintien le plus possible des portes ouvertes.
- Gourde ou bouteille d'eau marquée (signe de distinction pour éviter confusion) et non échangeable.
 - Interdiction cracher ou se moucher (sort de la salle).

Si ouverture vestiaire:

- Un vestiaire par équipe .
- · Désinfection main avant d'entrée.
- Port du masque pour toute personne de plus de 11 ans.
- Maintien des portes ouvertes hors temps du changement de tenue.
- Respect distanciation de 1 m.
- Rangement des effets personnels dans son sac et le sortir une fois changé.

Sens circulation/ accès locaux

- Entrée par la porte principale
- · Sortie par la porte latérale
- 'accès au terrain est exclusivement réservé aux éducateurs, joueurs, et officiels. Toute autre personne devra se trouver, soit en tribune, soit à l'extérieur de la salle.
 - Accès au local de rangement uniquement par l'éducateur.

Suivi des pratiquant(e)s

Les encadrants en lien avec le manager Covid-19 devront refuser l'accès aux personnes présentant certains de ces symptômes :

Fièvre, frissons, sensation de chaud/froid, toux, douleur ou gène à la gorge, difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort, douleur ou gène thoracique, orteils ou doigts violacés type engelure, diarrhée, maux de tête, courbatures généralisées, fatigue majeur, élévation de la fréquence cardiaque de repos. Le pratiquant ayant des symptômes, ou ayant était en contact avec une personne les ayant, ne doit pas venir à l'entrainement.

Managers COVID-19 et référents COVID-19

Jusqu'à nouvel ordre, chaque structure fédérale affiliée doit désigner un Manager COVID-19 connu de tous les encadrants.

Ses missions sont les suivantes :

- Organiser et coordonner les mesures d'hygiène, y compris le protocole d'hygiène du matériel.
- Collecter les différents listings établis lors de la pratique.
- Vérifier que la signalisation pour les déplacements sur le site respecte les directives sanitaires.
- Rappeler l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive.

•

Celui-ci peut être appelé par les encadrants pour des informations concernant la santé de ses pratiquants.

Le Manager COVID-19 ne pouvant être présent sur tous les entrainements ou tous les temps/lieux de pratiques des structures, il a toute latitude pour organiser l'action de « Référents COVID-19 » qui peuvent assurer leurs missions sur un lieu et un laps de temps donné. Le Référent COVID 19 intervient sous la responsabilité/coordination du Manager COVID-19.

Mise à jour le 20/09/2020